

Les valeurs associatives

- 3** Respect de la personne handicapée mentale et de sa dignité
- 7** Solidarité et Humanisme
- 11** Démocratie
- 15** Militantisme
 - Fonction politique
 - Communication
 - Lobbying
- 18** Innovation

Les projets de l'Apaei de Caen

- 20** Evaluation des objectifs du précédent projet associatif
- 21** Nouveaux objectifs
 - Perspectives sur les moyens à mettre en œuvre
 - Grands projets
- 25** Orientations stratégiques
 - Société inclusive et solidaire
 - Nouvelles offres de service
 - Agilité associative

PRÉAMBULE

«Le projet associatif global de l'Apaei de Caen s'appuie sur ses 60 ans d'histoire pour regarder vers l'avenir. L'innovation est dans l'ADN de notre mouvement parental et c'est par elle que se construit notre association de demain. Porter nos valeurs, défendre notre modèle, promouvoir notre démocratie restent au cœur de notre nouveau projet associatif. Grâce à ce socle, l'Apaei de Caen continue de défendre les intérêts des personnes handicapées mentales, nos enfants, et leurs familles. Eduquer, soigner, accompagner et apporter les moyens pour que chaque personne, quelle que soit sa déficience, puisse développer tout son potentiel et conquérir son autonomie.

L'Apaei de Caen, acteur de l'économie sociale et solidaire, avec l'Unapei, œuvre pour que notre pays progresse vers une société inclusive et solidaire, c'est-à-dire une société où chacun peut trouver la place qui lui est adaptée et qu'il a choisie, devenant ainsi acteur de cette société.

Dans ce nouveau projet associatif global, l'Apaei de Caen affirme une fois de plus, son modèle associatif parental, entrepreneur et militant.»

Les valeurs associatives

Respect de la personne handicapée mentale et de sa dignité

L'Apaei de Caen milite pour le respect et la dignité des personnes handicapées mentales partout dans notre société. Exigeante avec tous les acteurs de la société sur ce point, elle l'est bien sûr pour elle-même et ses établissements. Respect et dignité s'inscrivant dans leur fonctionnement, l'outil central de la prise en charge de l'enfant ou de l'adulte est le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP).





Le projet d'accompagnement personnalisé est conçu à la suite de l'observation et de l'évaluation de **la personne handicapée**. Il définit les besoins et établit des objectifs d'accompagnement. Ces étapes sont essentielles à la réussite de la prise en charge, elles devront donc s'appuyer sur des éléments factuels, être traitées avec professionnalisme et être communes à tous les établissements et services de l'Apaei de Caen. L'évaluation s'appuie sur un outil commun à tous les établissements de l'Apaei de Caen.

Le projet d'accompagnement personnalisé prend en compte la singularité de la personne, de son handicap, de son syndrome, de sa pathologie.

La personne handicapée, ses parents et/ou son représentant légal, participent activement à la conception du projet d'accompagnement personnalisé.

L'établissement (ou le service) doit être en capacité de s'adapter aux besoins de la personne handicapée, quitte à se remettre en cause si nécessaire par l'adaptation de son projet d'établissement ou de service.

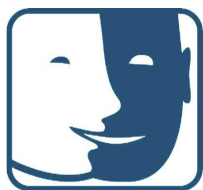
Le projet d'accompagnement personnalisé de la personne handicapée sert son projet de vie. Le choix de vie de la personne handicapée mentale par elle-même est une liberté fondamentale.

La « bientraitance » individualisée est la préoccupation permanente de tous les acteurs de la prise en charge. L'établissement met en place les moyens de prévention de la maltraitance à l'intérieur et est vigilant à d'éventuelles maltraitances à l'extérieur.

Tout accompagnement d'une personne handicapée mentale, à quelque âge et à quelque niveau de handicap que ce soit, doit chercher à mettre en valeur tout le potentiel de la personne, et lui permettre d'accéder à toute l'autonomie possible. La personne handicapée mentale doit pouvoir participer à toutes les instances qui la concernent, y donner son avis autant que possible et y être entendue (conseil d'administration, CVS, Association Nous Aussi...). A chaque fois que le potentiel de la personne le permettra, la recherche d'autonomie dans la vie personnelle et professionnelle en dehors de structures spécialisées sera favorisée.



L'Apaei de Caen met tout en œuvre pour que le respect de la personne handicapée mentale et de sa dignité, soit pris en compte dans notre société. Elle favorise les échanges avec l'extérieur, elle diffuse le logo S3A (symbole d'accueil, d'accessibilité et d'accompagnement) et en assure la promotion au besoin en formant les personnels des collectivités locales et territoriales, des administrations, des commerces, des lieux de loisir, etc ..., qui ainsi peuvent répondre aux conditions d'accessibilité de leurs services et d'accueil des personnes handicapées mentales et peuvent en conséquence y apposer le logo S3A .

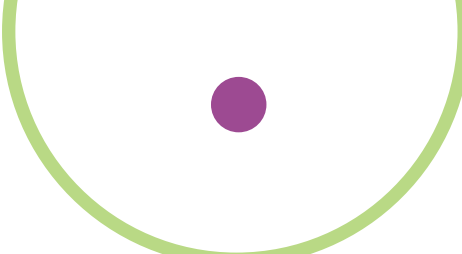


L'Apaei de Caen promeut et développe dans ses services et ses établissements, la méthode « Facile à Lire et à Comprendre » (FALC) et la communication aidée. Elle forme les personnes handica-

pées, les professionnels et les bénévoles pour qu'ils développent ces compétences. Par ailleurs, le Pôle Travail engage une nouvelle activité économique : la traduction et la validation en FALC.

L'Apaei de Caen a constitué une commission qui travaille sur demande à la traduction des supports écrits d'organismes extérieurs, en Facile à Lire et à Comprendre FALC. La promotion de cette écriture facilitée doit également œuvrer en faveur d'une société plus accessible aux personnes handicapées mentales

Afin de trouver pour chaque personne handicapée mentale qui lui en fait la demande, une place dans un établissement adapté à sa situation, l'Apaei de Caen recense les attentes aux portes de ses établissements et évalue les besoins non satisfaits sur son périmètre d'intervention. Il assure ainsi son rôle d'acteur social auprès des pouvoirs publics pour permettre à chacun de trouver la place qui lui convient.



Solidarité et Humanisme

L'Apaei de Caen apporte aux familles aide et soutien, information et accompagnement dans leurs démarches administratives si elles le souhaitent. Dans les établissements, ses valeurs sont portées par l'Administrateur Délégué, dans son rôle de proximité.

Association de parents, l'Apaei de Caen se fait un devoir de mettre en commun les expériences personnelles au profit de tous, toutes générations confondues. Cette solidarité s'exprime au plus près des familles et au plus tôt de l'annonce du handicap.

L'accueil des familles est une préoccupation permanente à tous les niveaux : disponibilité du Président et des différents responsables associatifs pour recevoir les familles, accompagnement des familles à l'entrée en établissement et à chaque changement d'établissement par l'administrateur délégué, écoute des familles par les responsables d'établissement, par l'équipe éducative et tous les professionnels qui accompagnent la personne handicapée, aide technique à la constitution des dossiers au siège de l'association.

La défense des droits des personnes handicapées est le fondement de l'association. Chaque personne handicapée mentale doit être encouragée et accompagnée pour accéder à la capacité de choisir son projet de vie, y compris lorsque, à l'âge adulte, les choix de la personne peuvent entrer en conflit avec les souhaits de la famille. La personne handicapée mentale doit être informée de toutes les solutions envisageables et des conséquences de ces solutions en adaptant cette présentation à sa capacité de compréhension, dans une recherche de choix éclairé.

Les droits fondamentaux, mais pour certains encore à conquérir, guident les actions de l'Apaei de Caen :

- **Droit à la scolarisation et à l'éducation** sans discrimination, à la formation professionnelle et permanente avec une reconnaissance par la valorisation des acquis de l'expérience (VAE). Pour ce faire, les établissements de l'Apaei de Caen sont largement investis dans le dispositif « Différent et Compétent », qui permet aux personnes handicapées de s'inscrire dans une reconnaissance de leurs compétences.
- **Droit à l'accueil dans une structure adaptée**
- **Droit au travail en milieu protégé** ou par insertion dans le milieu ordinaire du travail (entreprise, administration, collectivités locales et territoriales).
- **Droit à une vie affective et sexuelle**
- **Droit aux loisirs, à la culture**, à l'information, au monde numérique
- **Droit au logement**
- **Droit aux soins** adaptés et à la prévention médicale
- **Respect de la citoyenneté** et éducation à la citoyenneté.

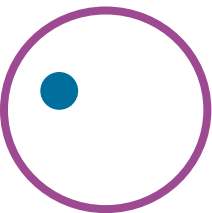


L'Apaei de Caen milite pour une société inclusive et solidaire. C'est une société qui aide les personnes à gagner ou à reconquérir le contrôle de leur vie. La société inclusive et solidaire rend aux personnes qui le peuvent le pilotage de leur vie et les soutient là où elles veulent vivre. Elle favorise l'accès à un parcours de vie le plus autonome possible en garantissant l'exercice de leurs droits et de leur pleine citoyenneté.

La solidarité est un état d'esprit, un engagement collectif et individuel. Elle s'exprime par le partage d'expérience, notamment en faveur des plus jeunes. Elle se manifeste par le soutien apporté lors des épreuves de la vie, l'accompagnement des personnes handicapées notamment lorsqu'elles n'ont pas ou plus de famille.







Démocratie

Conformément aux principes de la loi de 1901, et à l'éthique associative, l'Apaei de Caen fonctionne démocratiquement. Le respect des statuts et du règlement intérieur est permanent, leur adaptation garantit la pérennité de l'esprit de l'association. S'appuyant sur ces fondamentaux, les responsables de l'Apaei de Caen s'engagent à faire vivre l'association en toute transparence et dans le respect de la collégialité. Ses décisions sont validées et connues. Elle favorise l'expression démocratique de tous ses adhérents.

Le bénévolat est la base du fonctionnement associatif et aucune rémunération ne peut être attendue par un responsable associatif. Il peut prétendre néanmoins au remboursement ou à la défiscalisation de ses frais, ou à toute autre compensation prévue par la loi.

Les conseils de la vie sociale (CVS) dans les établissements, sont un échelon important de la démocratie associative. Les CVS sont des partenaires privilégiés et les liens doivent être permanents (l'administrateur délégué est membre de droit, les comptes rendus sont portés à la connaissance du Bureau, le développement de rencontres est recherché). Les membres de CVS (représentants d'usagers et des familles) sont reconnus comme bénévoles investis dans la vie associative. Par ailleurs, l'association organise des questionnaires de satisfaction et assure le traitement des réclamations. Ainsi, la prise en compte de la parole des parents et des personnes accueillies, telle qu'elle apparaît dans les CVS et les questionnaires de satisfaction, le traitement des réclamations, guide, pour partie, après analyse, les préconisations de l'Apaei de Caen auprès des professionnels. La mise en œuvre de ces préconisations est évaluée régulièrement.

Désormais, trois sièges du Conseil d'Administration de l'Apaei de Caen sont réservés à des représentants des personnes accueillies élues au CVS. Par cette représentation, l'Apaei de Caen fait sienne la revendication de l'association « NOUS AUSSI » (association française de personnes handicapées intellectuelles) : « **Rien pour nous, sans nous** ».

L'Apaei de Caen veut impliquer les personnes handicapées mentales accueillies dans ses établissements, à la vie de l'association, aux prises de décision, à l'établissement des orientations. Elle a pour objectif de donner les moyens à ces administrateurs de représenter leurs pairs et participer activement aux débats (dégager du temps de préparation, rendre ses documents accessibles, donner du temps de parole, etc ...).

Les professionnels, engagés par leur contrat de travail, se doivent de mettre en œuvre la stratégie, les orientations et les décisions de l'Apaei de Caen. Ils en sont informés notamment par le

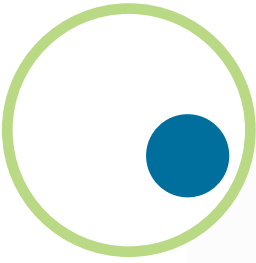
projet associatif et le rapport moral et d'orientation diffusés à tous les salariés. Ainsi, chaque professionnel connaît les valeurs de l'Apaei de Caen et sait que sa pratique doit y être conforme. Le partage de nos valeurs avec les cadres assure le bon équilibre de notre gouvernance. Les Directeurs et Directrices de Pôle, la Secrétaire Générale, sont associés en amont dans l'élaboration des grandes orientations pour mieux les partager et mieux les porter. La proximité entre eux et le Président, entre eux et leur administrateur ou administratrice délégué et le Bureau, est essentielle à la bonne marche de notre démocratie associative.



Le respect de nos valeurs associatives, de notre politique d'amélioration continue de la qualité et de la prévention des risques, et des principes de l'économie sociale et solidaire, fondent le socle de notre culture d'entreprise du secteur médico-social. C'est ainsi que nous pouvons affirmer notre modèle associatif parental, entrepreneur et militant.

La démocratie s'exprime aussi à l'extérieur de l'association et l'Apaei de Caen favorise la participation de ses responsables dans le réseau associatif local et national, dans les instances de démocratie sanitaire (ARS) et dans la commission départementale de la Citoyenneté et de l'Autonomie (Conseil Départemental du Calvados) ainsi qu'en tout lieu et institution en lien avec le secteur sanitaire et social. De même, l'Apaei de Caen incite à l'implication de ses professionnels dans les réseaux en lien avec leurs responsabilités.





Militantisme

Le militantisme à l'**Apaei de Caen**, c'est la capacité de chaque membre de l'association à s'impliquer et à agir. L'association n'existe que par une forte participation des parents s'exprimant dans :

- le projet de leur enfant
- la vie de leur établissement
- la vie de l'association
- l'implication au sein des institutions locales et nationales.

Le développement de l'action auprès des familles est une priorité, l'activité gestionnaire de l'association étant un moyen et non une fin en soi. La mobilisation de bénévoles est obtenue par l'organisation de journées ou soirées festives et/ou informatives, par la réalisation d'actions nouvelles, originales, susceptibles d'interpeller de nouvelles familles, par la promotion de l'innovation des salariés et leur mise en valeur et l'encouragement de l'innovation des familles.

L'Assemblée Générale (moment fort de l'année) valorise les initiatives et met en lumière les synergies entre professionnels, familles, personnes accueillies dans les établissements et l'association.

L'originalité de la collaboration entre parents et professionnels pour favoriser la qualité de la prise en charge des personnes handicapées est une valeur à préserver. Système complexe à appréhender pour les non-initiés, mais l'accompagnement mis en place, ainsi que les possibilités de formation offertes permettent à chacun (famille et bénévole), en fonction du rôle qui est le sien, d'en comprendre les contraintes et les enjeux.

L'adhésion à l'Apaei de Caen est le premier degré du militantisme. Pour les familles c'est la reconnaissance du travail accompli, c'est surtout la capacité d'agir et de s'exprimer dans le cadre des instances de l'association.

► **Adhérer à**



C'est :

- **Mettre en valeur l'intérêt des familles et défendre la cause des personnes handicapées mentales.**
- **Défendre l'originalité de notre gouvernance basée sur la collaboration étroite entre parents bénévoles et professionnels.**
- **Défendre la richesse et la nécessité de l'apport et de l'expression des parents au sein des instances du secteur sanitaire et médico-social. Notre expérience de parents et de militants associatifs est notre légitimité.**

■ Fonction politique

1. L'Apaei de Caen est apolitique et laïque. Son engagement se « limite » à la défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leur famille.
2. L'Apaei de Caen veille à avoir des liens constants avec les élus et les décideurs locaux.
3. Les convictions de l'Apaei de Caen sont défendues dans le plus pur respect de la démocratie et des valeurs du débat démocratique.

■ Communication

1. L'Apaei de Caen veille à développer ses liens avec les médias, notamment locaux, afin de toucher le plus large public possible. La place de la personne handicapée mentale doit être revendiquée dans tous les secteurs de notre société.
2. Le développement de la communication passe par tous les moyens à notre disposition : presse audio-visuelle et écrite, site internet, e-mail, réseaux sociaux (Twitter, Facebook, etc.).
3. L'amélioration de notre communication interne est également au cœur de nos préoccupations, dans le souci d'offrir à l'ensemble des parties prenantes (salariés, personnes accueillies, parents et adhérents) un bon niveau d'information sur les orientations, la stratégie et les réalisations conduites par l'Apaei de Caen.

La communication est un outil de reconnaissance des compétences, un moyen d'asseoir notre image institutionnelle, un support pour accompagner le déploiement des pratiques innovantes.

Lobbying

Le développement de notre présence dans les institutions est primordial : participation à la « démocratie sanitaire » et aux instances du secteur médico-social (ARS, MDPH, Conseil Départemental...)

Cela vient en complément de la volonté toujours forte de l'Apaei de Caen d'être un acteur majeur de son propre réseau en participant très activement à tous ses échelons : Udapei du Calvados, Unapei Normandie, Unapei. La fonction politique de l'Apaei de Caen est assumée par les administrateurs.

Dans un perpétuel mouvement de solidarité de génération en génération, le recrutement de nouveaux administrateurs est une préoccupation permanente. Un administrateur s'implique d'abord au travers de ses propres centres d'intérêt, puis, en découvrant nos fonctionnements, développe de nouvelles compétences. D'où la nécessité de mobiliser et fidéliser les administrateurs dans la durée.

Innovation

L'innovation est au cœur de tous les projets. Si l'Apaei de Caen s'appuie sur 60 ans d'histoire, son action est résolument tournée vers l'avenir. Les orientations, la stratégie, les objectifs, l'accueil des personnes, la communication et tout ce qui concourt à la vie de notre association, est en recherche permanente de création et de nouveauté. Notre mouvement a depuis toujours été novateur et a participé aux fondations de l'action médico-sociale et à son développement. Si l'Apaei de Caen s'adapte aux évolutions du secteur, elle doit surtout les anticiper et continuer d'inventer pour les personnes handicapées et leur famille.

Les projets de l'Apaei de Caen

L'Apaei de Caen se donne les moyens de développer la qualité dans son organisation et ses établissements. Elle définit sa politique qualité de manière pratique par le déploiement du « Plan de concordance Qualité et Prévention des risques », au regard des engagements qualité de l'association. Cette politique qualité est applicable à tous les établissements de l'association. Le responsable qualité de l'Apaei de Caen est directement subordonné à la Présidence pour garantir son indépendance à l'égard des autres personnes en charge de la réalisation des prestations ou de la gestion des établissements ou de l'association.

Aucun projet de l'Apaei de Caen ne peut se déployer sans l'engagement des professionnels, salariés de l'Apaei partageant ses valeurs. Le parcours des salariés dans l'association doit être favorisé par notre politique de gestion des ressources humaines, permettant l'épanouissement des carrières et la mobilité. La formation est donc orientée en faveur du développement des compétences garant d'une agilité professionnelle au service des personnes accueillies. Cela s'inscrit également dans l'attention portée à la qualité de vie au travail, et au bon équilibre vie professionnelle et vie privée.

Evaluation des objectifs du précédent projet associatif

Les objectifs du précédent PAG (2012) ont évolué avec notre environnement, mais tous ont été réalisés ou engagés par l'action de l'Apaei de Caen. Au-delà des adaptations à la réalité de l'époque, indépendamment des contraintes qui modifient notre cap et des inflexions données année après année par le rapport moral et d'orientation, les objectifs du PAG orientent durablement nos actions.





Nouveaux objectifs

► Perspectives sur les moyens à mettre en oeuvre

Permanence de bénévoles

- Assurer la pérennité de notre association

Développement du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

- Agir pour l'autonomie des personnes handicapées mentales

Liens avec d'autres associations sur le versant des loisirs, de la culture, échanges inter-régions. Développement d'un catalogue de partenariats et contacts dans les domaines artistiques, culturels, sportifs, loisirs

- Développer les services et l'accès à tous les domaines d'une vie épanouie

*Participation
au réseau médical
(Ex : RSVA, maladies rares)*

- Améliorer l'accès aux soins des personnes handicapées mentales



*Développement de la
communication par Facebook
et Twitter*

- Montrer et expliquer la pertinence de nos actions

Grands projets

*Service de garderie d'enfants
hors temps IME*

- Faciliter la vie des familles

*ESAT de Colombelles :
3ème tranche*

- Améliorer l'accueil en agrandissant les espaces restauration et administration

*Extension et médicalisation du
FOA personnes handicapées
mentales séniores
« La Tourneresse » à Cairon*

- Répondre aux nombreuses demandes et prendre en compte les besoins médicaux des résidents

*ESAT : atelier d'activités
artistiques*

- Artiste, un métier pour les travailleurs handicapés

*Développement de
l'hébergement pour les adultes
(appartements supervisés,
foyers mère et éclaté,
foyers occupationnels)*

- Réponse aux besoins d'autonomie des personnes handicapées, et aux désirs d'indépendance vis-à-vis des familles

*Site des foyers
de Saint-André-sur-Orne
(rénovation foyer mère)*

- Amélioration du confort des résidents

Extension de la MAS Ikigai

- Développement de l'offre pour les personnes polyhandicapées

*Villa « Mon Rêve » :
Maison multifonctions en
collaboration avec d'autres
associations pour les transferts,
l'accueil temporaire, les vacances
des adultes ou les vacances
en famille*

- Développement des services pour les personnes handicapées mentales et leur famille

... Et tout autre projet émergeant des sujétions et des nécessités

Orientations stratégiques

► Société inclusive et solidaire

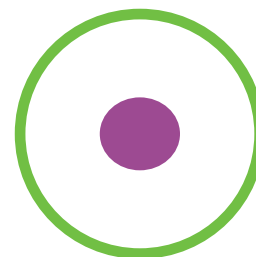
La société inclusive est un objectif partagé par la plupart des institutions de notre pays, au moins dans cette nouvelle qualification de la société. Pour autant, l'Apaei de Caen, avec l'Unapei, complètent cet objectif en militant pour une société inclusive et solidaire.

Nous en défendons la volonté auprès des institutions (écoles, entreprises, associations sportives et de loisirs, associations culturelles, etc ...), là où les personnes handicapées mentales ont encore des places à conquérir.

De plus, ce développement de notre société doit s'inscrire dans la durée avec des moyens dédiés, l'évolution des mentalités de tous les acteurs, une volonté de tolérance et d'acceptation

des différences, et le déploiement des outils de l'accessibilité des personnes handicapées mentales (FALC, S3A).

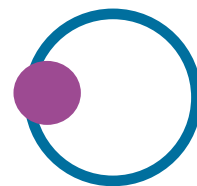
« *Ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement* ». C'est peut-être parce que le concept de désinstitutionalisation est mal défini que ce mot a été inventé. Si des exemples dans différents pays ont été présentés comme des réussites, ils correspondent à des organisations sociales et des cultures différentes des nôtres. Il est par ailleurs peu fait mention des désinstitutionnalisations catastrophiques intervenues dans d'autres pays.



L'Apaei de Caen défend les fondamentaux du secteur médico-social, une offre de services destinée aux personnes qui en ont vraiment besoin : celles à qui les déficiences ne laissent aucune chance de trouver une place dans notre société sans un accompagnement approprié, professionnel, chaque jour et quelquefois chaque nuit. La société inclusive et solidaire doit permettre la sortie d'établissement des personnes les plus efficientes (efficience acquise grâce à la qualité de l'accueil dans nos établissements), tandis que les personnes ayant besoin de plus d'accompagnement continueront de bénéficier des services proposés. Les établissements et les services de l'Apaei de Caen sont des acteurs incontournables de l'accompagnement. C'est avec eux que nous pourrons accompagner les évolutions et déployer les réponses adaptées aux besoins du plus grand nombre.

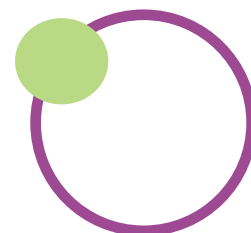
L'Apaei de Caen s'inscrit en faux contre cette affirmation d'un rapport de l'ONU : *« il n'y a pas de bon établissement car cela impose un mode de vie aux personnes handicapées »*. Cette logique remettrait en cause l'école qui impose ce mode de vie aux enfants pendant 20 ans, ou l'entreprise qui s'impose aux salariés pendant 40 ans.

L'inclusion sociale est pratiquée par les établissements de l'Apaei de Caen, sans lesquels nombre d'enfants et d'adultes ne connaîtraient que l'environnement familial. C'est la qualité des professionnels des établissements qui permet de développer les nouveaux projets d'inclusion hors établissement. Aussi, l'Apaei de Caen entend que chaque projet d'accompagnement personnalisé intègre une dimension inclusive adaptée.



■ Nouvelles offres de services

Le secteur médico-social se transforme et confirme le besoin d'innovation qui est depuis toujours dans l'ADN de notre mouvement. La société inclusive et solidaire exige des accompagnements de qualité. De nouvelles offres de services apparaissent, ou apparaîtront. **L'Apaei de Caen** répondra dans ce sens aux appels à projets, mais aussi les anticipera par des propositions innovantes en fonction de sa détection de besoins. Ces nouvelles offres de services pourront aussi proposer aux professionnels de nouveaux métiers, de nouveaux environnements de travail et de nouvelles missions. La diversité des nouvelles missions qui se présenteront à nous devra nous conduire à des partenariats pour assurer une bonne couverture de compétences sur un périmètre géographique donné.



■ Agilité associative

Au-delà des partenariats à développer, **L'Apaei de Caen** est attentive à l'environnement associatif parental. Le mouvement parental a montré depuis les années 50 sa pertinence, son efficacité et son caractère novateur, notamment grâce au partenariat entre les parents et amis élus bénévoles et les professionnels. Pour poursuivre cette œuvre, nous pouvons être amenés à reconsidérer nos périmètres géographiques et fonctionnels par des collaborations, des partages de compétences et de moyens, ou toute autre opportunité. Dans un monde mouvant, l'agilité est une promesse d'avenir.

Ce Projet Associatif Global 2019 – 2024 a été conçu par le Conseil d'Administration et les cadres de direction de l'Apaei de Caen. Validé par l'Assemblée Générale, il appartient désormais à tous : personnes handicapées accueillies ou non dans les établissements de notre association, les parents et l'ensemble de la famille, les amis, les professionnels. Il appartient à tous de le faire vivre. Il puise toute sa force dans l'engagement bénévole des dirigeants et des adhérents de l'association. J'invite tous ces bénévoles à poursuivre leurs actions pour les personnes handicapées mentales, nos enfants, et pour les familles. J'invite parents et amis sensibilisés à la place des personnes handicapées dans notre société à nous rejoindre, à unir nos forces, à enrichir nos actions. Rien n'aurait été fait, ou si peu, sans l'engagement des parents d'enfants handicapés depuis 60 ans. Rien ne se fera sans eux, ou tout pourrait être remis en cause sans notre vigilance collective. Agissons !

Patrick Maincent

Président Apaei de Caen